

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
**Direction de l'urbanisme**  
**Monsieur Albert GOFFART**  
**Directeur**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 15/pfd/652355  
N/Réf : AA/KD/SBK40017/BXL40179.613  
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : SCHAERBEEK. Avenue de la Reine, rue du Progrès, rue d'Aerschot et place Liedts.  
Réaménagement du tunnel Thomas, de la rue du Progrès et de l'avenue de la Reine avec  
extension du réseau de tram.  
**Permis d'urbanisme** (*Dossier traité par Mme C. Defosse – D.U.*)

En réponse à votre lettre du 7 novembre 2017 en référence, réceptionnée le 7 novembre, nous vous communiquons les **remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 29 novembre 2017, concernant l'objet susmentionné.

La demande vise la réalisation d'une nouvelle voie de tram dans le tunnel Reine et la mise en œuvre d'un nouveau plan de mobilité, dont la suppression du trafic automobile dans le tunnel Reine. Elle vise également la modification des profils des voiries et de revêtements de sol induit par la nouvelle implantation du tram dans le tunnel Reine. Un nouveau mobilier urbain, des plantations et de l'éclairage public seraient installés dans les tunnels et aux abords. L'arrêt de tram situé place Liedts serait déplacé dans l'avenue de la Reine. De nouveaux emplacements de parking seraient aménagés à hauteur des arrêts de tram supprimés à la place Liedts.

A l'examen du projet, il apparaît que les travaux amélioreraient la situation existante, notamment d'un point de vue patrimonial. La suppression de certains arbres existants permettra en effet d'ouvrir la perspective monumentale vers l'église Notre-Dame de Laeken et de dégager les frontons des tunnels. Le projet contribuera avantageusement à la valorisation du Tracé royal et des ouvrages d'art de la jonction nord-midi, ce qui est positif.

***La CRMS attire toutefois l'attention sur la pression que le nouveau plan de mobilité et les travaux qui en résulteront risquent d'engendrer dans la rue des Palais. Celle-ci présente en effet un intérêt patrimonial indéniable en tant que paysage historique de la Ville qu'il convient de préserver.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. AUTENNE  
Secrétaire

M.-Fr. DEGEMBE  
Présidente f.f.

C.c.: B.U.P. – D.M.S. : Mme Michèle Kreutz ; B.U.P. – D.U. : Mme C. Defosse.